



COMMUNE DE CARS

Compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin

A dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

PRESENTS (15): Mmes Dominique ARIAS, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Caroline LE THOËR, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Nicolas CARREAU, Etienne DELOMIER, Matthieu DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (0):

POUVOIR (0):

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Monsieur Mathieu DELOMIER comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 4 juin 2020 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Dans les délibérations à prendre

Délibération pour la création poste adjoint technique à temps non complet.

CCID commission communale des impôts directs.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces deux points.

ORDRE DU JOUR

Délibération pour acceptation chèque de la vente du tractopelle et DM N°1 Délibération pour sortir de bien de l'inventaire

Pendant le confinement, Monsieur Alain JOURDAN, Maire, a vendu un tracteur Renault à Monsieur Denis DRIEUX pour un montant de 3 000 €, réglé par chèque. Ce chèque a été encaissé.

Pour régulariser cette situation, il faut accepter cette recette.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la validation de cette recette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut sortir de l'inventaire le tracteur vendu pour un montant de 3 000 €. Il est nécessaire de faire des virements de crédit :
En section d'investissement

R 024 : 3 000.00 €
D 21571 : 3 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

Délibération pour autorisation permanentes des poursuites

Article 1 : "il est délivré au comptable public de la trésorerie de Blaye une **autorisation générale et permanente de poursuites**, conformément à l'article R1617-24 du CGCT. Cette autorisation couvre la Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD) telle que définie par l'article L.262 du livre des procédures fiscales et l'ensemble des procédures de recouvrement forcé autorisées.

Article 2 : "la saisie administrative à tiers détenteur (SATD) sera mise en œuvre par le comptable public de Blaye dans le respect des seuils suivants :

- SATD employeur, CAF (et autres tiers détenteurs) : **à partir de 30 €**
- SATD Organisme bancaire : **à partir de 130 €**

Article 3 : Les autres procédures de recouvrement forcé seront mises en œuvre par le comptable public de Blaye dans le respect des seuils suivants :

- Déclenchement de la saisie-vente : **à partir de 130 euros**
- Ouverture forcée des portes : **à partir de 750 euros**

- Ventes mobilières: **à partir de 750 euros**

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

(En application de l'article 3-1 de la Loi N°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération pour la nomination d'un référent moustique

Suite au courrier de la Préfecture du 10 juin 2020, sur le changement d'opérateur dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte anti-vectorielle (LAV), Madame la Préfète demande à la Commune de CARS la nomination d'un référent « moustique ». En effet les communes ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique et constituent l'échelon de proximité essentiel pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires (via réunions de quartier, journaux locaux, associations).

Pour initier la mise en place de ce type de démarche au sein de la commune nous devons identifier un référent communal.

Le Conseil Municipal accepte de nommer Monsieur Nicolas CARREAU, référent « moustique ».

Délibération pour la création d'un poste d'emploi non permanent à temps complet

(Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant qu'en raison d'une surcharge de travail, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Décide à l'unanimité

La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps **complet** ;

L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **1^{er} juillet 2020**

Le Maire,

Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Délibération pour la création d'un poste d'emploi non permanent à temps non complet

(Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant qu'en raison d'une surcharge de travail, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Décide à l'unanimité

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps **non complet** ;
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **1^{er} juillet 2020**.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Délibération pour demande de subvention FDAEC 2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2122-22,

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat de demander à l'État et à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour des travaux d'équipement dans le cadre du FDAEC 2020, d'un montant de 12 839 €

- d'établir le plan de financement suivant :

- Montant des travaux TTC	118 210.73 €
- FDAEC 2020	- 12 839.00 €

- Par autofinancement :	105 371.73 €

- de transmettre une copie à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité et de rendre compte de cette décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération pour désigner un référent tempête pour ERDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner le référent tempête de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme référent tempête Monsieur Philippe SEVIN.

Délibération pour la création poste adjoint technique à temps non complet

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006/1691 du 22/12/2006 (*modifié*) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques. ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Décide à l'unanimité

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **24** Heures à compter du **1^{er} septembre 2020.** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Délibération pour la nomination CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Suite aux élections, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Celle-ci est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal décide de proposer la liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

	Nom Prénom
1	Mr Philippe SEVIN
2	Mme Bernadette BERGERON
3	Mr Mickael MALLICHECQ
4	Mme Béatrice RUIZ
5	Mr Jeremy TAVERNIER
6	Mr Jérôme DURAND
7	Mme Dominique FARGES
8	Mme Laure BOUCAUD
9	Mr Etienne DELOMIER
10	Mme Flavienne LANDRY
11	Mme Caroline LE THOËR
12	Mr Francis MAZABREAU
13	Mme Nicole DELAUGE
14	Mr Stéphane DUPUIS
15	Mme Marie Helene HUGON
16	Mme Corinne CHEVRIER
17	Dominique RAIMOND
18	Philippe TEYSSONNEAU
19	Mr Jean CHETY
20	Mme Dominique ARIAS
21	Mr André GIRAUD
22	Mme Virginie FREDAIGUE
23	Mme Régine BERTHAULT
24	Mr Benoit DELAGARCIE

Informations :

1- Point sur les travaux de route

Monsieur Philippe SEVIN annonce qu'il a fait une estimation des futurs travaux de routes afin de valider la demande de subventions FDAEC 2020 :

- Lieu-dit la Gruppe : une proposition de giratoire à la place du stop derrière le centre Leclerc.
- Lieu-dit le Bourg : une proposition de surélévation entre la route de la métairie, la route qui monte à l'église et l'entrée du parking.
- Lieu-dit le Piquet : une proposition d'un prolongement de trottoir.
- Lieu-dit le Grand Mazerolle : une proposition pour finir la route sur 200m linéaires.
- Lieu-dit Les Sapinins et Peyreau : une proposition d'un piétonnement le long de la route et la création d'une écluse (réunion avec les riverains le 16 juillet à 18h 30 à la mairie).
- Lieu-dit Bouhou : une proposition de mise à niveau d'une route et d'un terre-plein.

2- Pique-nique des Carsiens le 8 août

Monsieur le Maire annonce que 2020 a été « une année blanche » en terme de festivités pour la commune. Il propose que le pique-nique initialement prévu début juillet se fasse le samedi 8 août.

Sous réserve que la Préfecture par le protocole sanitaire nous l'autorise, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable.

3- Activités commissions (Information et Action Sociale)

Comptes rendus des commissions :

- Action Sociale : Madame Dominique FARGES informe le conseil qu'elle a appelé les organismes du Conseil Départemental afin d'avoir la liste des personnes « à risques ». De plus, elle indique qu'elle a trouvé un site Internet qui répertorie toutes les coordonnées afin d'aider les personnes dans les démarches administratives. Ce sera un appui pour le Point Informatique.

Madame Régine BERTHAULT fait un compte rendu au Conseil Municipal de ses visites avec Monsieur Alain JOURDAN:

- o une rencontre avec une personne en situation de handicap visuelle afin de l'aider dans sa situation.
 - o la visite de la maison déclarée en insalubrité et la rencontre avec la propriétaire pour convenir d'une solution commune.
- Informations et communication : Madame Dominique FARGES a convenu avec les membres de la commission que le journal municipal serait édité pour mi-juillet.

4- Réunion avec Monsieur SERVEAU du SDEEG pour faire un bilan des travaux 1^{ère} tranche et sur l'amélioration éclairage public

Monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera Monsieur SERVEAU mercredi 1^{er} juillet afin de faire le bilan de la première tranche de travaux concernant le passage de l'éclairage public en LED. La commission électricité sera convoquée ultérieurement.

5- Bien sans maitre non bâti

Monsieur le Maire annonce qu'une parcelle de terrain au lieu-dit Les Queyroux n'a pas de propriétaires connus. Il informe que cette parcelle peut être acquise par la mairie. Le Conseil Municipal décide d'engager les procédures.

6- Règlement intérieur

Monsieur Philippe SEVIN convoque la commission routes et bâtiments pour le jeudi 17 septembre à 17h00.

7- Divers

- Monsieur le Maire indique que tous les poteaux incendies de la commune ont été testés. Ces tests, à forte pression, ont pu occasionner la coloration très temporaire de l'eau publique.
- Monsieur le Maire annonce la ré-ouverture de l'aire de jeux après vérifications et réparations.
- Monsieur le Maire annonce qu'une idée de boîtes à lire est en cours sur la commune.
- Monsieur le Maire annonce le départ de Madame Lise TAVERNIER employée par la société ANSAMBLE, prestataire des repas pour les écoles. Il souligne la qualité du travail qu'elle a effectué pendant plusieurs années et indique la difficulté qu'a le prestataire pour trouver un(e) remplaçant(e). Madame TAVERNIER convie l'ensemble du Conseil Municipal à son pot de départ le 1^{er} juillet à 18h à la cantine scolaire.

Questions diverses

1- Réouverture des différentes associations

- Monsieur Mathieu DELOMIER demande que les panneaux d'affichage libres puissent être mis en place sur la commune avec des poubelles à côté.
- Madame Dominique ARIAS fait le compte rendu de la distribution des masques aux habitants. 140 Carsiens le samedi et un peu moins de 100 le mercredi. Depuis des poches de masques sont prévues pour les personnes dites « à risques » dans les casiers des élus. Une distribution doit être prévue.

Madame Régine BERTHAULT demande qu'une lumière puisse être installée dans les escaliers extérieurs devant la maison des Associations et dans les escaliers extérieurs derrière le foyer.

Madame Nicole DELAUGE demande qu'une formation puisse être faite aux élus pour la rentrée de septembre. Monsieur Mathieu DELOMIER prendra contact avec l'Association des Maires de Gironde.

- Monsieur Philippe SEVIN annonce qu'il a fait faire un devis pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en-dessous de la mairie afin de l'utiliser pour l'aide informatique aux Carsiens et la dédier aux réunions de la commission urbanisme.

Il ajoute que l'évier dans la bibliothèque sera enlevé afin de rajouter un meuble pour les livres.

La séance est levée à 21 heures 25.
